

2023-20

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

**AR Prefecture**

046-214602963-20230526-2023\_20-DE  
Reçu le 31/05/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023**  
Convocation le 17 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Nelly VAN MARLE

**Étaient absents** : Florence TISSANDIE VERGNE qui donne procuration à Véronique LABRANDE, Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Raoul DEBAR ; Chantal DELCROS, Guillaume BACCON et Benoît LAFARGUE.

**Secrétaire de séance** : Véronique LABRANDE

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT BOUYSSETTE**

Monsieur Le maire informe que suite à la mauvaise transcription des résultats du compte administratif 2022 du lotissement Bouyssette, il convient d'ajouter les 20 000€ manquants en recette. Sachant que toutes les ventes potentielles de tous les lots avaient été comptabilisées dans le budget et qu'il reste un lot sans compromis de vente, Monsieur le maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
<b>R002_</b> Résultat de fonctionnement reporté		<b>+ 20 000€</b>
<b>R70 _ c/7015:</b> Vente de terrains aménagés		<b>- 20 000€</b>

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 26 mai 2023  
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 31/05/2023  
Le Maire, Raoul Debar

